

Communiqué du Bureau de la SoPHAU sur la réforme du CAPES

Paris, le 6 mai 2024

Le Bureau de la SoPHAU vient de prendre connaissance, via le réseau des INSPE et des VP CFVU, de documents relatifs aux épreuves et au programme du nouveau CAPES d'histoire-géographie projeté par le gouvernement pour une application dès 2025.

Le Bureau de la SoPHAU déplore le maintien à l'oral d'admission d'un « entretien d'embauche » privé de toutes références disciplinaires, de toute grille d'évaluation précise et dont le contenu oscille entre l'incantation creuse et le flou absolu. Si elle se réjouit que les trois autres épreuves intègrent l'évaluation de contenus disciplinaires, elle s'interroge sur ce que les futurs jurys du concours pourront demander aux candidats.

Le programme proposé réussit en effet le tour de force de ne pas couvrir l'ensemble des programmes du Secondaire – en particulier pour les sciences de l'Antiquité – tout en étant tellement vaste qu'il sera impossible aux universités de proposer une préparation sérieuse en dehors d'un simple survol et aux candidats d'avoir la maîtrise fine de toutes les périodes imposées au programme. Le gouvernement considérerait-il que le concours doive se borner à un contrôle de connaissances génériques sur quelques points saillants de l'histoire du monde qu'il aura estimés suffisants pour la formation minimale des collégiens et des lycéens ?

Relevant avec inquiétude à la fois l'étendue et l'indigence des programmes d'histoire-géographie dans le projet de réforme du CAPES, la SoPHAU considère que l'exigence disciplinaire - fondée sur de vraies questions de concours, dérivées de celles de l'Agrégation - ne peut être atteinte dans ces conditions. Un pareil saupoudrage - à la seule hauteur minimale des manuels du Secondaire - ne peut permettre ni le recul ni la mise en perspective des notions vite évoquées pour l'histoire ancienne de « Grèce classique », de « République » et d' « Empire », qui supposeraient plus de deux ans et demi d'apprentissage en Licence si on envisage un concours à Bac + 3.

Plus fondamentalement, de tels intitulés remettent en question le rôle même du professeur. Dans cette configuration, celui-ci se limiterait à l'accompagnement *ne varietur*, si ce n'est à l'explicitation formelle, des contenus des manuels sans capacité d'apports critiques qu'une formation certes plus limitée sur un sujet ou une période donnée permettrait d'évaluer dans toutes ses dimensions (techniques, historiques et historiographiques), seules garanties d'une compétence adaptée et adaptable. Si l'histoire est bien une science cumulative, le CAPES d'histoire-géographie n'a jamais consisté à vérifier que les candidats possédaient la seule maîtrise superficielle des programmes du Secondaire. Le concours sanctionne une formation complète et poussée, qui dote les candidats des méthodes et de la curiosité intellectuelle pour pouvoir enseigner aussi des périodes et des thèmes peu abordés dans leur cursus universitaire.

En un moment où les récits historiques sont l'objet de fortes manipulations et où les publics scolaires attendent de leurs professeurs des réponses scientifiquement argumentées à des questions sensibles, faire des futurs titulaires du CAPES de simples commentateurs du *Bulletin officiel* et des fiches Eduscol annonce une régression politique et sociale dangereuse.

Le Bureau de la SoPHAU réitère donc son opposition unanime à la réforme en cours de la formation des enseignants, tant sur le fond que sur la forme, et demande le rétablissement d'un CAPES à Bac + 4 dont le programme serait articulé au programme de l'agrégation.